

- S O D K** \_ Konferenz der kantonalen  
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
- C D A S** \_ Conférence des directrices et directeurs  
cantonaux des affaires sociales
- C D O S** \_ Conferenza delle direttrici e dei direttori  
cantionali delle opere sociali



## SOMMAIRE

<b>PRÉFACE DE LA PRÉSIDENTE</b>	2
<b>THÈME PRINCIPAL 2021</b> Participation	4
<b>RÉTROSPECTIVE ANNUELLE 2021</b>	8
<b>DOMAINES</b>	
Sécurité sociale	12
Politique en faveur des personnes handicapées	14
Famille et Société	16
Enfance et Jeunesse	18
Migration	20
<b>LA CDAS EN CHIFFRES</b>	22
<b>PORTRAIT DE LA CDAS</b>	24
<b>ORGANES DE LA CDAS</b>	26
<b>PERSPECTIVES</b>	28

**S O D K** \_ Konferenz der kantonalen  
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

**C D A S** \_ Conférence des directrices et directeurs  
cantonaux des affaires sociales

**C D O S** \_ Conferenza delle direttrici e dei direttori  
cantionali delle opere sociali



PRÉFACE DE NATHALIE BARTHOULOT

## MALGRÉ LE CORONAVIRUS, LA POLITIQUE SOCIALE CONTINUE D'AVANCER



Nathalie Barthoulot,  
présidente CDAS

**En 2021 encore, l'ombre de la pandémie a plané sur la Suisse. Au centre des préoccupations, et cela se comprend, la santé et l'économie. Néanmoins, la CDAS est parvenue à amorcer ou à mettre en œuvre des changements efficaces en matière de politique sociale et sociétale. La pandémie a même stimulé les innovations en matière sociale.**

Le coronavirus nous a montré qu'il est possible de réaliser beaucoup de choses en peu de temps lorsque la volonté politique est là. La nécessité de répondre en urgence à des situations découlant de la pandémie a permis une collaboration constructive entre différents services, organisations et départements. Ainsi, dans un rare esprit d'unité entre les partis et les cantons, la

Confédération a mis sur pied différentes mesures pour assurer des moyens de subsistance et garantir des conditions d'existence conformes à la dignité humaine à la grande majorité de la population suisse. Ces mesures ont permis d'éviter jusqu'à présent la hausse importante prévue du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale dans toute la Suisse.

Les cantons et les villes se sont résolument mobilisés pour ne pas laisser la pauvreté gagner du terrain : beaucoup ont introduit des aides directes liées au coronavirus pour soutenir les personnes qui n'avaient pas droit aux contributions fédérales. Ils sont aussi venus à la rescousse de personnes exerçant une activité lucrative indépendante et de familles en difficulté. De plus, certains cantons et certaines villes ont mis en place des aides économiques pour les personnes qui n'avaient pas droit à l'aide sociale ou n'en faisaient pas la demande par crainte de perdre leur statut de séjour. Ils ont aussi accordé des fonds pour que les organisations caritatives puissent continuer à distribuer des vivres à des personnes dans le besoin.

Bref, les autorités se sont engagées pour que celles et ceux qui en avaient besoin reçoivent de l'aide, rapidement et sans bureaucratie excessive. Des projets qui auraient nécessité en temps normal de longues discussions et des procédures fastidieuses se sont déroulés sans accroc. Et sur le plan individuel, le succès a aussi été au rendez-vous : si, au premier semestre 2021, plus de 11 % de la population faisait face à des réductions de revenu, comme le relèvent les données de l'OFS, l'enquête menée auprès de la population a toutefois montré que les mesures rapides étaient adaptées pour maintenir la confiance de nombreuses personnes vis-à-vis de l'État, en matière notamment de sécurité de l'emploi et au niveau de leur situation personnelle.

Un remarquable engagement a aussi été fourni dans d'autres domaines de la politique sociale, à l'exemple de ce qui concerne la violence domestique. Un dialogue stratégique sur la question, organisé conjointement par la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter et les deux conférences que sont la CCDJP et la CDAS, a souligné la volonté de lutter avec force et détermination contre les féminicides et la violence domestique. Parallèlement, la CDAS a adopté des recommandations de financement pour les maisons d'accueil pour femmes afin de leur fournir une base économique sûre. Elle s'est également prononcée en faveur d'un numéro de téléphone national pour l'aide aux victimes, dont la mise sur pied est en cours. Soucieuse de renforcer l'égalité en matière de formation, la CDAS élabore, en collaboration avec la CDIP, des recommandations pour que la garde des enfants soit plus abordable et de meilleure qualité. Enfin, la CDAS a travaillé, conjointement avec la CdC et le SEM, à un nouveau système de financement pour les personnes issues du domaine de l'asile dans le but de favoriser leur intégration, qui est depuis lors entré en vigueur.

Ces quelques exemples montrent que la crise sanitaire a finalement été un véritable révélateur, qui a mis en évidence de manière encore plus saillante les problèmes existants. Cette crise a ainsi donné l'impulsion nécessaire pour les aborder. Espérons que cette dynamique positive perdurera lorsque la situation reviendra à une certaine normalité!

## THÈME PRIORITAIRE 2021

# PARTICIPATION



Keystone

En raison de la pandémie, l'Assemblée annuelle de la CDAS du 27 mai 2021 a eu lieu par visioconférence. La participation, thème principal de l'Assemblée, n'a été présentée que très brièvement. La CDAS se concentre surtout sur la participation des personnes handicapées, des personnes touchées par la pauvreté et, dans certaines circonstances, des personnes âgées ainsi que des enfants et des jeunes. La plénière CDAS a adopté la vision concernant la participation. Dans une prochaine étape, la CDAS concrétisera cette vision et l'intégrera dans ses activités.

*Vision participation CDAS : «Les autorités qui prennent des décisions avec des répercussions importantes sur des individus ou des groupes autorisent aux personnes concernées de participer aux procédures, projets ou processus correspondants dans le cadre de la prise de décisions. Les autorités (cantonales) mettent en place les possibilités en matière de participation et les intègrent ainsi. Elles communiquent de manière transparente tout au long des étapes en matière de participation et en tiennent compte de manière appropriée au cours des étapes suivantes.»*

*Vision participation CDAS adoptée par la plénière CDAS le 27 mai 2021*

### **La participation occupe les autorités dans tous les champs d'action et à tous les niveaux de l'État**

La participation est une question transversale qui se pose dans différents domaines et pour différents groupes de personnes. Elle occupe non seulement les autorités à tous les niveaux de l'État, mais aussi nos partenaires (associations, société civile) et la science ainsi que les organes techniques en Suisse. Pouvoir participer est un droit inscrit dans les conventions internationales (Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant). La Suisse a ratifié ces conventions et doit donc se conformer à cette exigence.

Tant au niveau international qu'au niveau national, on exige de plus en plus, au niveau politique, que des groupes de personnes comme les personnes handicapées, les personnes touchées par la pauvreté, et, dans certaines circonstances, les personnes âgées et les enfants et les jeunes participent à l'élaboration de stratégies qui les concernent directement (et pas uniquement à travers des associations). La participation est une condition essentielle pour que ces différents groupes puissent avoir une vie autodéterminée; c'est aussi une base pour qu'ils puissent revendiquer leurs droits. Chez ces personnes, la participation ne va toujours pas de soi, que ce soit parce qu'elles ne sont pas autorisées juridiquement à participer à la vie politique ou parce que leur situation de vie ne leur permet pas de le faire aisément.



## THÈME PRIORITAIRE 2021

Dans la pratique, la participation n'est pas encore développée de la même manière dans tous les domaines politiques. Cela est aussi lié au fait qu'elle doit être apprise et pratiquée : les autorités doivent donner aux groupes de personnes mentionnés les moyens de participer. Un des objectifs, par exemple, consiste à permettre aux personnes handicapées de décider elles-mêmes de leurs propres affaires ou que les personnes âgées ne soient pas exclues des activités de la société en raison de la numérisation. En outre se pose la question de savoir quel rôle donner aux enfants et aux jeunes dans notre société, et dans quelle mesure nous leur permettons de participer.

### Adoption de la «vision» participation CDAS et marche à suivre

Dans un premier temps, la plénière CDAS a adopté la «vision participation». Par ailleurs, le SG CDAS a reçu le mandat de développer un guide en tenant compte de cette vision. Son objectif consiste à montrer aux autorités cantonales comment réaliser la participation de groupes de personnes aux stratégies spécifiques, comment encourager la participation des personnes concernées et comment établir les processus correspondants.

En principe, le guide doit se concentrer sur les thématiques de la politique en faveur des personnes handicapées et de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Les autorités sont en effet tenues de mettre en œuvre des processus participatifs dans ces domaines, en raison des conventions correspondantes de l'ONU. Dans les principes directeurs, une attention particulière doit être accordée au thème de l'implication des groupes de personnes concernées dans les processus législatifs.

Afin de mieux identifier les besoins dans le domaine du soutien à la participation, la CDAS a adressé en décembre 2021 un questionnaire aux responsables cantonaux de l'action sociale. Les résultats du sondage serviront de base de discussion pour une rencontre prévue en mai 2022.



*«Au Conseil des jeunes de Bâle-Campagne, j'ai eu pour la première fois l'opportunité de m'exprimer et de donner à mes pensées un poids politique. Je ne crois pas que je serais là où j'en suis aujourd'hui ou que j'aurais ce courage et cette confiance en moi, aussi de me tenir face à des personnes plus âgées et de donner mon opinion, si je n'avais pas fait ces expériences à l'époque au Conseil des jeunes.»*

*Marie-Claire Graf, activiste climatique et participante au film de la CDAS «Participation forever?»*

### «PARTICIPATION FOREVER?»: UN FILM SUR LA PARTICIPATION AU PARLEMENT DES JEUNES

*Dans le cadre de ses activités en lien avec la thématique de la participation, la CDAS a également réalisé en 2021 un film dans lequel elle est allée à la rencontre de jeunes gens qui ont expérimenté de manière active la participation durant leur adolescence. Il s'agit de personnes qui ont fait partie ou ont contribué à créer un parlement de jeunes. Dans ce film, ils racontent ce qu'ils retiennent de cette expérience et comment elle a influencé la suite de leur vie. L'expérience de la participation qu'ils ont vécue à l'époque paraît clairement continuer de les influencer aujourd'hui positivement que ce soit dans leur carrière professionnelle ou dans leur engagement politique actuel. Les témoignages des personnes interrogées sont forts et soutiennent l'idée que l'expérience de la participation lorsqu'on est enfant ou adolescent, que ce soit comme dans ces exemples, en participant à un parlement de jeunes, ou sous une autre forme, est fondamentale pour une plus grande implication future au sein de la société. Le film est disponible sur le site Internet de la CDAS sous [www.sodk.ch/fr/themes/participation/enfants-jeunes/](http://www.sodk.ch/fr/themes/participation/enfants-jeunes/).*

# RÉTROSPECTIVE ANNUELLE 2021

## L'ANNÉE VUE PAR LA CDAS – UN APERÇU DES PRINCIPAUX DOSSIERS

**JANVIER** La CDAS et la COPMA publient les **recommandations sur le placement extra-familial**. Celles-ci renforcent les droits des enfants, le principe directeur étant la participation de l'enfant qui doit être adaptée à son âge et garantie à toutes les phases de son placement.



**FÉVRIER** La CDAS se consacre, de concert avec les conférences sœurs CDIP et CDS, au **sujet de l'encouragement précoce**. La CDAS défend sa position lors d'une audition de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture. L'encouragement précoce doit être perçu comme une tâche commune à tous les niveaux étatiques, dans laquelle la Confédération joue un rôle subsidiaire. De plus, la CDAS s'implique dans la **réforme de la prévoyance professionnelle**, au sein de la commission du Conseil national en charge.

**MARS** La Confédération et les cantons s'accordent sur un **nouveau système de financement dans le domaine de l'asile**, qui soutient les cantons pour atteindre les objectifs de l'**Agenda Intégration**. L'**encouragement de l'intégration** met un accent supplémentaire sur la formation professionnelle avec le principe «un emploi grâce à une formation».



### AVRIL

Les acteurs concernés par la lutte contre la violence domestique répondent à l'invitation du DFJP et se rencontrent pour le **Dialogue stratégique sur la violence domestique**. La Confédération et les cantons signent une feuille de route, qui comprend notamment des mesures telles que l'emploi de dispositifs techniques ou l'introduction d'un numéro de téléphone national pour les victimes de violences domestiques.



Keystone

### MAI

L'**Assemblée plénière**, qui a lieu en ligne, est l'occasion pour les directrices et directeurs des affaires sociales d'échanger sur l'**impact social et sociétal de la pandémie**. Par ailleurs, la CDAS adopte les **recommandations pour le financement durable des maisons d'accueil pour femmes** et élit **Mathias Reynard (VS)** au Comité.



### JUIN

L'été réunit! La **Conférence des délégués cantonaux aux questions du handicap (CDQH)** se retrouve à Bâle pour son **Assemblée annuelle**. Mi-juin, le secrétariat général ose faire un numéro d'équilibre et se rend **en Emmental pour sa sortie d'équipe**. Malgré des hauteurs vertigineuses, cette journée est particulièrement adaptée pour se (re)connecter après les nombreuses journées de télétravail.



## RÉTROSPECTIVE ANNUELLE 2021

### JUILLET

Un nouvel élément trouve désormais place au sein de la sécurité sociale : **les prestations transitoires pour les personnes en fin de droit de plus de 60 ans** permettent un raccord digne vers l'âge de la retraite. La **Task Force «Enfance et jeunesse»** ainsi que des responsables de la Confédération et des cantons évaluent leur **sondage «Radar Jeunesse»**. Les responsables cantonaux et plus de 130 organisations du domaine de l'aide à l'enfance et à la jeunesse s'accordent sur le fait que, en raison de la crise sanitaire, des moyens supplémentaires sont attendus pour soutenir les enfants et les jeunes.



### AOÛT

Lors de l'audition de la CSEC-N, la présidente apporte une première prise de position relative à la **pérennisation des contributions fédérales concernant l'accueil extra-familial**. À la fin du mois, la CDAS participe également à l'**audition sur le droit pénal relatif aux infractions sexuelles**, dans la Commission juridique du Conseil des États.

### SEPTEMBRE

Le **séminaire des coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile et de réfugiés** a lieu début septembre. Des ateliers portent sur des thèmes tels que les personnes restant longtemps à l'aide d'urgence, le contact avec les personnes vulnérables ainsi que les offres psychosociales à bas seuil. L'**assemblée annuelle de la Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)** se tient à Delémont.



### OCTOBRE

L'accompagnement externe du **projet de logements accompagnés et encadrés** démarre son travail et donne un nouvel élan au projet. À la fin du mois a lieu un échange entre la Confédération, les cantons et des ONG sur le thème des **conséquences, sur la situation sociale en Suisse, du Covid-19 et des mesures y relatives**.

### NOVEMBRE

La plénière de la CDAS se retrouve pour son **Assemblée plénière** après une longue pause à distance. Le **Dialogue national sur la politique sociale** est l'opportunité d'échanger avec le Conseiller fédéral Alain Berset et de dire au revoir au secrétaire d'État Mario Gattiker. Après des changements personnels, **l'équipe du secrétariat général** est à nouveau complète. Martin Allemann et Myriame Zufferey prennent leurs fonctions de responsable de domaine au secrétariat général de la CDAS.



### DÉCEMBRE

Afin de mieux informer les victimes sur les offres d'aide développées avec des partenaires, la CDAS et le Bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes (BFEG) lancent à nouveau une **campagne sur les réseaux sociaux pour l'aide aux victimes**.



## DOMAINE – SÉCURITÉ SOCIALE

# DES ASPECTS SOCIAUX NON NÉGLIGEABLES



Remo Dörig,  
responsable du domaine  
Sécurité sociale

**Il ne fait aucun doute que les discussions épidémiologiques ont marqué l'année 2021 et que les perspectives sociopolitiques ont souvent été quelque peu négligées. Les personnes socialement défavorisées ont parfois été durement frappées par la pandémie. La CDAS s'est d'autant plus impliquée dans plusieurs domaines, afin de ne pas négliger les aspects sociaux.**

Même après bientôt deux ans de pandémie, les chiffres de l'aide sociale sont restés globalement stables, voire en diminution dans certaines régions. Des augmentations n'ont été enregistrées que de manière isolée. La situation s'est tout de même aggravée pour certains groupes de personnes, sur le plan financier mais aussi psychique. La CDAS soutient les mesures du Conseil

fédéral visant à atténuer les situations critiques actuelles. En outre, elle veut aider, au niveau politique, les personnes concernées à conserver leur emploi ou à réintégrer le marché du travail après avoir perdu leur poste. Elle accorde également une attention particulière aux enfants et aux jeunes, qui ont spécialement souffert des conséquences de la pandémie. Des connaissances et des expériences ont pu être regroupées, et la CDAS continue d'observer la situation afin de savoir si les mesures ont été mises en œuvre de manière adéquate et si de nouvelles actions s'avèrent nécessaires.

*«Il est capital de faire face au déséquilibre financier de l'AVS.»*

### **Les réformes de la prévoyance vieillesse vont-elles réussir ?**

Au début de la procédure d'élimination des divergences relative à l'AVS21, la CDAS a eu l'occasion en septembre de participer à une table ronde des cantons et d'échanger ses estimations et positions avec de nombreux membres du Conseil des États. Il est capital de faire face au déséquilibre financier de l'AVS. La CDAS a approuvé le projet AVS21 du Conseil fédéral et soutenu l'orientation du projet au sein du Parlement, sous réserve de définir les mesures de compensation efficaces: il faut compenser de manière correcte le relèvement de l'âge de référence pour les femmes. L'avenir montrera si les décisions définitives seront acceptées par le peuple.



Le Parlement fédéral a entamé les délibérations sur la prévoyance professionnelle en début d'année. Comme pour l'AVS21, la CDAS a d'entrée su présenter sa position lors d'une audition et a continué de soutenir le train de mesures des partenaires sociaux. Le Conseil national a pris des décisions divergentes lors de la session d'hiver. Voilà pourquoi la CDAS a déjà saisi l'occasion de présenter, en début d'année, son point de vue (également légèrement adapté) à la commission du Conseil aux États.

### **Mandats d'examen pour la CSIAS**

Une nouvelle révision des normes CSIAS a démarré en cours d'année. L'Assemblée plénière a discuté quelques points au préalable et chargé ensuite la CSIAS d'en tenir compte. L'obligation de remboursement doit notamment être réglée avec davantage de clarté; l'utilisation abusive des avoirs de vieillesse ainsi que le système de calcul de la compensation du renchérissement pour le besoin de base doivent être vérifiés; enfin, l'encouragement de la langue doit être davantage ancré dans les normes CSIAS.

### **Sécurité sociale – autres thématiques**

- Logement encadré et accompagné dans le domaine des personnes âgées
- Modernisation de la statistique de l'aide sociale
- Lutte contre la pauvreté
- Aides à la vieillesse



## DOMAINE – POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

# POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES, CIIS ET POLITIQUE EN MATIÈRE D'ADDICTIONS : L'ONU CDPH IMPOSE LE TEMPO



Thomas Schuler,  
responsable du  
domaine Politique en  
faveur des personnes  
handicapées

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées continue à imposer le tempo à la CDAS, à la Conférence des délégués cantonaux aux questions du handicap (CDQH) et aux organes de la CIIS. Imprégnée de ces objectifs de qualité, la CIIS prend un tournant en matière de digitalisation en simplifiant l'échange des listes tarifaires entre cantons et pose les bases pour de grands projets à venir en 2022.

### La vision de la CDAS pour le logement autonome

En janvier 2021, le Comité CDAS a adopté, en tenant compte de l'ONU CDPH, la vision pour le logement autonome de personnes âgées et de personnes handicapées. Elle contient des objectifs pour le logement de personnes handicapées qui devraient être atteints d'ici la fin 2030 au niveau fédéral, intercantonal et cantonal. Le projet de la CDAS pour le logement accom-

agné et encadré, qui se poursuit avec un soutien externe, doit veiller à ce que la vision puisse être mise en œuvre au cours des prochaines années.

### Coordination entre la CDQH et la CSOL CIIS

Sous le coup de la CDPH de l'ONU, des discussions ont eu lieu entre la CDQH et la CSOL CIIS sur leurs tâches respectives, leurs rôles et leurs interfaces. De ces échanges sont ressortis plusieurs besoins d'action, dont la concrétisation est d'ores et déjà planifiée pour 2022.

*«Les personnes handicapées doivent pouvoir participer pleinement à la vie politique et publique. Elles doivent avoir plus de liberté de choix et de participation en ce qui concerne par exemple leur travail ou leur logement»*

*Susanne Schaffner, membre du Comité CDAS*



Assemblée annuelle de la Conférence des délégués ct.  
aux questions du handicap CDQH à Bâle

### CIIS en transition

Avec une nouvelle présidence de la CSOL CIIS, une nouvelle personne de référence au sein du SG CDAS et plusieurs projets arrivés à leur terme en 2020, l'année 2021 se présentait pour le domaine CIIS comme une année de transition.

L'année 2021 a tout de même marqué un tournant en matière de digitalisation de la CIIS. Grâce au nouveau Pool de documents listes tarifaires, le SG CDAS offre une nouvelle prestation de valeur aux cantons. Jusque-là, la transmission des listes tarifaires se faisait au travers d'un nombre très élevé d'e-mails en début d'année puis à chaque fois qu'un canton devait modifier une liste. Aujourd'hui, nous offrons aux cantons un accès digital à l'ensemble des listes des autres cantons, y compris en cas de changement en cours d'année. Tout cela sans qu'un seul e-mail n'ait besoin de circuler !

### Politique en faveur des personnes handicapées – autres thématiques

- Projet CDAS Logement accompagné et encadré
- Élaboration du concept programme pluriannuel vie autodéterminée 2023–2026 de la Confédération et des cantons
- Consultation sur les conditions de réalisation relatives au développement de l'AI
- Journée commune INSOS / CDAS concernant «Avenir ateliers»
- Accompagnement de l'étude de la haute école de Lucerne concernant le pilotage de l'offre dans le domaine de l'aide en matière d'addiction, financée par les cantons (Conférence des délégués aux problèmes des addictions CDCA)

# PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DOMESTIQUE – ENCOURAGEMENT DE LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL



Martin Allemann,  
responsable du  
domaine Famille  
et société

La CDAS contribue à la lutte contre la violence domestique. Elle s'engage pour que suffisamment de places soient disponibles dans les refuges et les maisons d'accueil pour femmes. Ces institutions devraient d'ailleurs être financées de manière adéquate. Dans le domaine de l'accueil extra-familial, la CDAS entend réduire les frais pour les parents et relever la qualité des offres.

## Aide aux victimes et protection des victimes

L'Assemblée plénière de la CDAS a adopté au mois de mai 2021, avec une seule voix opposée, les recommandations relatives au financement de maisons d'accueil pour femmes et à l'aménagement de soutiens post-hébergements. L'objectif est de préserver financièrement les institutions de protection qui jouent un rôle décisif dans la lutte contre la violence domestique. Les

cantons doivent renforcer les bases financières des maisons d'accueil pour femmes, notamment en réglant les coûts de mise à disposition par une contribution de base appropriée. Par ses recommandations, la CDAS souhaite de plus inciter les pouvoirs publics à aménager également des soutiens post-hébergements.

En collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), la CDAS fait avancer la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. Cette convention européenne vise la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. La CDAS est notamment impliquée dans l'élaboration du plan d'action national 2022-2026.

La CDAS, la CCDJP, ainsi que des organisations de la société civile ont rencontré en avril 2021 des représentants du Département fédéral de justice et police (DFJP) pour le Dialogue stratégique sur la violence domestique. En guise de résultat, la feuille de route contre la violence domestique a été acceptée suite à ce dialogue. L'introduction d'un numéro de téléphone central pour les victimes de violences domestiques revêt une importance particulière pour la CDAS. En 2021, elle a démarré les travaux nécessaires pour préparer l'introduction d'un tel numéro de téléphone et poursuivra cet objectif de manière prioritaire en 2022.

## Politique familiale

La CDAS vise à développer une offre accessible et de qualité en matière d'accueil extrafamilial. Sur la base du dernier rapport de la CDAS présentant la situation dans les cantons, la CDAS et la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont commencé d'élaborer des recommandations communes sur la qualité et le financement de l'accueil extra-familial. La pérennisation de l'aide financière pour la réduction des contributions parentales visée au plan national constitue également un objectif important pour la CDAS. Elle suit de près les travaux en cours et s'engage notamment pour une mise en œuvre efficace et simple sur le plan administratif.

« Cette feuille de route est un signal clair : la Confédération et les Cantons avancent de commun et avec conviction dans la lutte contre la violence domestique. »

*Karin Keller-Sutter, conseillère fédérale*

## Formation professionnelle dans le domaine social

En ce qui concerne la formation professionnelle dans le domaine social – et il s'agit d'une tâche continue –, la CDAS représente les intérêts des cantons au sein du Comité de SAVOIRSOCIAL, l'organisation faîtière du monde du travail social, et du fonds de formation professionnelle FONDSOCIAL. La mission de SAVOIRSOCIAL est de continuer à développer les offres de formation dans le domaine social et à promouvoir la qualité. En 2021, SAVOIRSOCIAL a notamment achevé avec succès la réforme de la formation professionnelle initiale d'assistant socio-éducatif et publié une étude sur les carrières dans le domaine social.

*Image ci-dessous: Conférence de presse avec la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter à l'occasion dialogue stratégique sur la violence domestique.*



## Famille et société – autres thématiques

- Aide aux victimes: application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, traite des êtres humains
- Politique familiale: encouragement précoce, accueil extra-familial
- Formation dans le domaine social: SAVOIRSOCIAL et FONDSOCIAL

## 2021 FUT ENCORE UNE ANNÉE DIFFICILE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES



Joanna Bärtschi,  
responsable du domaine  
Enfance et jeunesse

Comme le montrent plusieurs études ainsi qu'un sondage réalisé par la Task Force Enfance et jeunesse, la santé psychique de nombreux enfants et jeunes a été particulièrement affectée par les mesures de lutte contre la pandémie. Au regard de ce constat, la CDAS s'est engagée tout au long de l'année afin que les intérêts des enfants et des jeunes soient davantage pris en considération.

La Task Force Enfance et jeunesse – qui a été mise en place à la fin de l'année 2020 en raison de la pandémie de Covid et qui réunit des professionnels de la Confédération et des cantons – a interpellé à plusieurs reprises l'OFSP durant l'année écoulée pour que le bien-être des enfants et des jeunes soit préservé. Elle a notamment demandé que les offres de soutien en

leur faveur, comme par exemple les prestations de l'animation socio-culturelle enfance et jeunesse, leur restent accessibles. En juin 2021, la Task Force Enfance et jeunesse a par ailleurs réalisé un sondage auquel ont participé les responsables des cantons ainsi que plus de 130 de leurs prestataires. Les résultats du sondage ont notamment montré que beaucoup d'enfants et de jeunes sont affectés sur le plan psychique par la pandémie et que le nombre de personnes qui sollicitent les services et les offres d'aide a tendanciellement augmenté.

*«Les personnes interrogées estiment que la situation générale des enfants, des adolescents et des familles qui sont suivis par leurs services s'est plutôt péjorée par rapport à la situation précédant la pandémie.»<sup>1</sup>*

### La perspective de genre, l'impact du Covid-19 et la participation au cœur des débats

Vu la situation sanitaire, la plate-forme de la promotion de l'enfance et de la jeunesse s'est déroulée en avril 2021 de manière virtuelle. Deux thèmes y ont été discutés: la perspective de genre dans les politiques de l'enfance et de la jeunesse et l'impact de la pandémie de coronavirus sur les enfants et les jeunes.



Nathalie Barthoulot à l'assemblée annuelle de la conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse CPEJ à Delémont

### Enfance et jeunesse – autres thématiques

- Promotion, participation et protection de l'enfance et de la jeunesse
- Droits de l'enfant
- Impact du Covid-19
- Encouragement précoce

En septembre 2021, la Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) qui réunit les responsables cantonaux de la politique de l'enfance et de la jeunesse, a tenu son assemblée annuelle à Delémont (JU). À cette occasion, les cantons du Jura, de Bâle-Ville, des Grisons, de Vaud et du Valais ont présenté des projets par le biais desquels ils soutiennent la participation d'enfants et de jeunes. Lors de cette rencontre, l'association Partenaire Enfance et Pédagogie a présenté des outils novateurs pour encourager la participation des tout-petits. Les résultats d'une étude réalisée par la Haute école spécialisée zurichoise qui met en évidence le point de vue d'enfants placés ont également été présentés. Des jeunes de la Fondation Pérène sont aussi venus montrer le clip qu'ils avaient réalisé pour l'occasion sur leurs attentes en matière de participation et ont parlé de leur avenir et de leurs rêves.

Enfin, une délégation de la CDAS a assisté en septembre 2021 à l'audition de la Suisse devant le Comité de l'ONU des droits de l'enfant à Genève. Dans ce cadre, elle a présenté les récentes avancées dans la mise en œuvre des recommandations du Comité. Suite à cette audition, le Comité a adressé à la Suisse de nouvelles observations finales qui feront l'objet d'une analyse en 2022.

<sup>1</sup> Résumé des principaux résultats du « radar aide à l'enfance et à la jeunesse » mené par la Task Force Enfance et jeunesse, à consulter sous [www.sodk.ch/fr/documentation/etudes-et-rapports/](http://www.sodk.ch/fr/documentation/etudes-et-rapports/).

# LE NOUVEAU SYSTÈME DE FINANCEMENT DU DOMAINE DE L'ASILE EST ADOPTÉ



Myriame Zufferey,  
responsable du  
domaine Migration

En 2021, la CDAS s'est engagée avec les cantons à continuer son travail assidu dans le domaine de l'asile afin de consolider les résultats obtenus ces dernières années. Les travaux d'actualisation du plan d'urgence pour l'asile – un pilier central pour une action coordonnée et rapide entre les cantons et la Confédération – ont pu démarrer. Et l'accord entre la Confédération et les cantons sur le financement du domaine de l'asile a pu être clos avec succès.

## Agenda Intégration et nouveau système de financement du domaine de l'asile

En 2018, les cantons et la Confédération adoptaient l'Agenda Intégration Suisse, acceptant ainsi de fixer des objectifs précis en matière d'intégration en parallèle à une augmentation significative du forfait

d'intégration. La même année, une réflexion en vue d'une refonte du système de financement de l'asile était lancée sous la co-direction du SEM et de la CDAS. Trois ans et d'innombrables discussions plus tard, le nouveau système de financement a pu être adopté, au nom des cantons, par l'assemblée plénière de la CdC.

Le nouveau système reste proche de l'ancien dans le sens qu'il maintient les forfaits versés aux cantons pour les dépenses liées aux requérants d'asile, admis provisoires et réfugiés. Cependant, l'examen minutieux qui a été opéré a permis d'identifier plusieurs éléments qui avaient un effet potentiellement négatif sur l'intérêt des cantons à réellement intégrer ces personnes. Le nouveau système de financement ajoute donc à l'ancien plusieurs correctifs permettant une prise en compte plus précise des dépenses réelles des cantons.

Au final, la Confédération et les cantons ont réussi à se mettre d'accord sur un système de financement qui devrait permettre de soutenir les cantons dans la réalisation des objectifs définis dans l'Agenda Intégration, car il est maintenant réellement articulé autour de la promotion de l'intégration.

## Modèle de compensation

Après le pic des années 2015 et 2016, le nombre des nouvelles demandes d'asile a sensiblement baissé, au point que la Confédération a dû envisager de fermer certains centres fédéraux (CFA). Au niveau des cantons, de telles fermetures ont un impact sur les compensations reçues par les cantons dans lesquels sont établis les centres en question.

La CDAS s'est engagée aux côtés des cantons pour trouver une solution acceptable aussi bien pour les cantons accueillant des CFA que pour ceux n'en ayant aucun. Le groupe de travail mis sur pied en collaboration avec la Confédération a pu développer une solution complexe mais satisfaisante pour tous, qui a ensuite été validée en septembre par le Groupe de travail Restructuration du domaine de l'asile (GTRA). Sa mise en œuvre nécessitant une modification de l'Ordonnance sur l'asile, la solution trouvée n'est pas effective immédiatement.

## Plan d'urgence pour l'asile

Élaboré en 2016, soit avant l'entrée en vigueur de la restructuration du domaine de l'asile, le plan d'urgence asile avait besoin d'être mis à jour pour s'adapter aussi bien aux nouvelles règles légales qu'aux nouveaux défis auxquels doit pouvoir faire face le système d'asile – parmi lesquels, les pandémies.

*Image ci-dessous: dernière rencontre avec le secrétaire d'Etat Mario Gattiker lors du séminaire des coordinateurs en matière d'asile et de réfugiés*



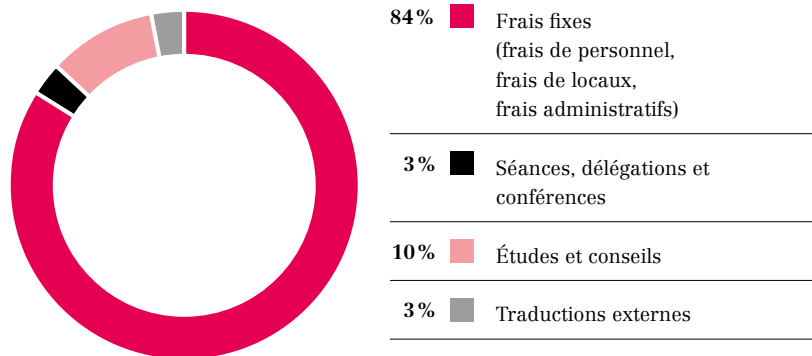
## Migration – autres thématiques

- Programmes d'intégrations cantonaux (PIC 3)
- Monitoring système de l'asile
- Guide pratique pour améliorer l'hébergement et l'identification précoce de personnes victimes de violence dans les cantons
- Sujets liés à la santé

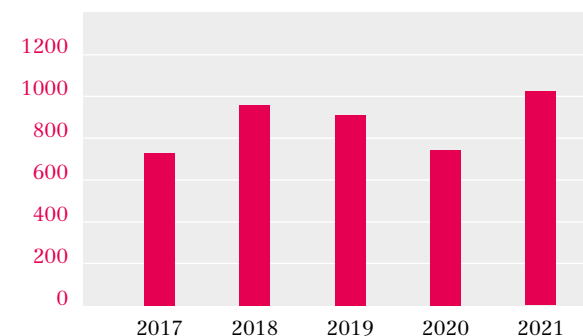


# LA CDAS EN CHIFFRES

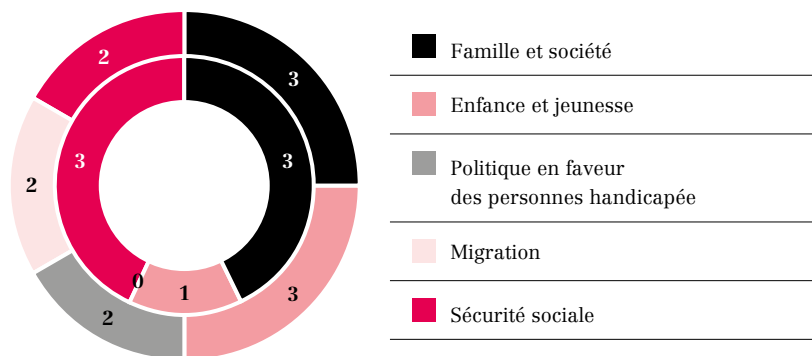
Répartition des dépenses SG CDAS



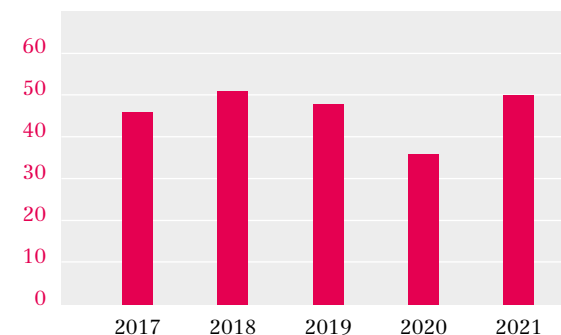
Nombre de pages traduites (interne et externe)



Auditions et consultations par domaine\*



Nombre de dossiers traités au Comité



\* Auditions dans le cercle intérieur, consultations dans le cercle extérieur

# PORTRAIT DE LA CDAS



*«La CDAS souhaite que chacune et chacun puisse participer à façonner notre société en fonction de ses intérêts et de ses ressources. Nous nous sommes fixés l'objectif de promouvoir et de faciliter une telle participation ces prochaines années.»*

*Nathalie Barthoulot, présidente de la CDAS*

**La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) comprend les membres des gouvernements des 26 cantons responsables des départements sociaux. Fondée en 1943, la CDAS est un organe de coordination politique visant à encourager la collaboration des cantons dans le domaine de la politique sociale et à représenter les intérêts des cantons vis-à-vis de la Confédération. Ainsi, la CDAS contribue à l'harmonisation de la politique sociale.**

Conjointement avec des partenaires à tous les niveaux étatiques, la CDAS cherche des solutions novatrices dans le domaine social avec pour objectif d'optimiser les résultats de la politique sociale. Elle défend les points de vue socio-politiques des cantons auprès du Parlement, du Conseil fédéral, de l'administration fédérale et du public. Elle organise des consultations, rédige des rapports et des prises de position, organise des conférences techniques et se charge de tâches de coordination, d'entente avec l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses, intégrant ainsi le niveau communal. Par ailleurs, elle encourage l'échange d'informations entre les cantons et avec des organisations pertinentes du domaine social.

## Cinq domaines

La CDAS est une corporation de droit public basée à Berne et financée par les cantons. Le champ d'activité de la CDAS est divisé en cinq domaines spécialisés : les assurances sociales (assurances sociales et aide sociale), la politique en faveur des personnes handicapées, la politique familiale et sociale (qui inclut également le domaine de l'aide aux victimes), la politique de l'enfance et de la jeunesse et, dans la politique migratoire, le domaine de l'hébergement et de l'encadrement des requérants d'asile. Par ailleurs, la CDAS est en charge du concordat de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS).

L'organe statutaire suprême de la CDAS est l'assemblée plénière, qui réunit les 26 directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales alors que le Comité assume le rôle d'organe de direction de la conférence ; ses sept à neuf membres sont tous issus de l'assemblée plénière. La Commission consultative (CoCo), majoritairement composée de responsables de services cantonaux des affaires sociales, est chargée d'épauler le Comité sur les questions techniques. La conférence des directrices et directeurs des affaires sociales dispose d'un secrétariat général permanent dont le siège se situe à la Maison des cantons à Berne.

## Interlocutrice importante

Les décisions de la conférence n'ont pas de pouvoir législatif pour les cantons (à l'exception de la CIIS), mais elles servent de recommandations. L'expérience montre toutefois que ces recommandations sont généralement mises en œuvre par une majorité des cantons et contribuent ainsi à l'harmonisation du domaine politique concerné. La CDAS revêt également un rôle important en tant que forum de discussion des directrices et directeurs des affaires sociales et d'interlocutrice pour les autorités fédérales et pour de nombreuses associations et institutions nationales.

*«Dans notre monde globalisé et de plus en plus complexe, il arrive toujours plus que des acteurs différents, comme la Confédération, les cantons, les communes et la société civile, doivent remplir ensemble des tâches communes. La CDAS met tout en œuvre pour permettre et simplifier de tels processus, par exemple en créant des plateformes d'échange appropriées.»*

*Gaby Szöllösy, secrétaire générale*



# ORGANES DE LA CDAS

## Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

Argovie	Conseiller d'État Jean-Pierre Gallati
Appenzell Rh. E.	Conseiller d'État Yves Noël Balmer
Appenzell Rh. i.	Conseillère d'État Monika Rüegg Bless
Berne	Conseiller d'État Pierre-Alain Schnegg
Bâle-Camagne	Conseiller d'État Anton Lauber
Bâle-Ville	Conseiller d'État Christoph Brutschin (jusqu'à janvier 2021) Conseiller d'État Kaspar Sutter (à partir de février 2021)
Fribourg	Conseillère d'État Anne-Claude Demierre (jusqu'à 2021) Conseiller d'État Philippe Demierre (à partir de 2022)
Genève	Conseiller d'État Thierry Apothéloz
Glaris	Conseillère d'État Marianne Lienhard
Grisons	Conseiller d'État Marcus Caduff
Jura	Conseillère d'État Nathalie Barthoulot
Lucerne	Conseiller d'État Guido Graf
Neuchâtel	Conseiller d'État Jean-Nathanaël Karakash (jusqu'à mai 2021) Conseillère d'État Florence Nater (à partir de juin 2021)
Nidwald	Conseillère d'État Michèle Blöchli
Obwald	Conseiller d'État Christoph Amstad
Schaffhouse	Conseiller d'État Walter Vogelsanger
Schwyz	Conseillère d'État Petra Steimen-Rickenbacher
Soleure	Conseillère d'État Susanne Schaffner
Saint-Gall	Conseillère d'État Laura Bucher
Tessin	Conseiller d'État Raffaele De Rosa
Thurgovie	Conseiller d'État Urs Martin
Uri	Conseiller d'État Christian Arnold
Vaud	Conseillère d'État Rebecca Ruiz
Valais	Conseillère d'État Esther Waeber-Kalbermatten (jusqu'à avril 2021) Conseiller d'État Mathias Reynard (à partir de mai 2021)
Zoug	Conseillère d'État Andreas Hostettler
Zurich	Conseiller d'État Mario Fehr

## Commission consultative du Comité de la CDAS (CoCo)

### Membres ayant le droit de vote:

Antonios Haniotis (président, jusqu'à juillet 2021); Julien Cattin (vice-président jusqu'à juillet 2021, président à partir d'août 2021); Susanna Gadiet; Inge Hubacher (jusqu'à novembre 2021); Manuel Michel (à partir de décembre 2021); Caroline Knupfer; Edith Lang (vice-présidente, à partir d'août 2021); Andrea Lübberstedt; Roland Wespi (jusqu'à avril 2021); Andi Kunz

### Membres avec voix consultative:

Astrid Wüthrich, Markus Kaufmann, Kurt Felder, Urs Teuscher (jusqu'à 2021)



## Comité CDAS

### Directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ayant le droit de vote:

Nathalie Barthoulot (présidente); Christoph Amstad, OW (vice-président); Marianne Lienhard, GL (vice-présidente); Anne-Claude Demierre, FR (jusqu'à 2021); Thierry Apothéloz, GE; Marcus Caduff, GR; Mario Fehr, ZH; Jean-Nathanaël Karakash, NE (jusqu'à avril 2021); Susanne Schaffner, SO; Mathias Reynard, VS (à partir de mai 2021)

### Membres avec voix consultative:

Antonios Haniotis, président de la CoCo (jusqu'à juillet 2021); Julien Cattin, président de la CoCo (à partir d'août 2021); Christoph Niederberger, Association des Communes Suisses; Nicolas Galladé, Initiative des villes: politique sociale

## Secrétariat général de la CDAS

Gaby Szöllösy	Secrétaire générale (95%)
Remo Dörig	Secrétaire général adjoint (90%)
Martin Allemann	Responsable de domaine (70%, à partir de sept. 2021)
Joanna Bärtschi	Responsable de domaine (70%)
Katia Simari Khouzami	Traductrice (60%)
Didier Leyvraz	Adjoint juridique (60%)
Anne-Sylvie Mariéthoz	Traductrice (40%, à partir de sept. 2021)
Regula Marti	Collaboratrice spécialisée/administrative (90%)
Thomas Schuler	Responsable de domaine (70%)
Yves Staudenmann	Collaborateur spécialisé/administratif (85%, à partir de déc. 2020)
Myriame Zufferey	Responsable de domaine (70%, à partir de nov. 2021)

### Départs personnels 2021:

Nathalie Inniger	Traductrice (40%, jusqu'à fin août 2021)
Veronika Neruda	Responsable de domaine (70%, jusqu'à fin juin 2021)
Angela Zumbrunn	Responsable de domaine (65%, jusqu'à fin août 2021)

## Vérificateur

Martin Billeter, Contrôle des finances du canton de Zurich

## PERSPECTIVES

# LES DÉFIS DE LA POLITIQUE SOCIALE EN PERSPECTIVE

### Marché du travail et aide sociale

Jusqu'à présent, les conséquences de la pandémie ne sont guère perceptibles sur le marché du travail; les mesures de la Confédération et des cantons font clairement effet. La situation est cependant bien différente pour les conséquences sociopolitiques sur le long terme. Les hypothèses laissent entrevoir des coûts supplémentaires dans l'aide sociale. Il incombera à la CDAS de créer, au niveau politique, les meilleures conditions cadres pour protéger les personnes concernées par la pauvreté et de l'isolation, ainsi que de les soutenir dans leur intégration professionnelle.

### Migration

La Confédération estime qu'une augmentation des demandes d'asile est possible. Afin d'être préparés à un tel scénario, il est important que les cantons réfléchissent également à des places d'hébergement supplémentaires. Les directives émises par les autorités sanitaires à cause du Covid-19 rendent cette tâche encore plus difficile.

### Vie autodéterminée

Dans plusieurs thématiques liées à la vie autodéterminée, des jalons seront posés. La CDAS définira, dans le contexte d'une intervention parlementaire, une position sur le logement encadré et accompagné dans la vieillesse. Elle participera également à l'audition de la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et adoptera le deuxième programme pluriannuel relatif à l'autonomie au sein du Dialogue national sur la politique sociale suisse.

### Solidarité entre les générations

L'assemblée annuelle 2022 portera sur le thème de la «solidarité entre les générations». Nous souhaitons éclairer des aspects importants de la solidarité entre les générations, tels que le ressenti de la population en lien avec ce thème et le type de participation politique. Il s'agira notamment d'identifier les objectifs sociopolitiques à relever d'ici à 2030 afin de conserver et de renforcer la solidarité entre les générations.

### Une prévoyance vieillesse stable et un encouragement précoce adapté

La prévoyance vieillesse reste un thème prioritaire pour la CDAS. Les Chambres fédérales continueront le débat autour de la réforme de la prévoyance professionnelle en 2022. La CDAS accompagnera de près les consultations parlementaires et élaborera en collaboration avec la CDIP des recommandations sur une prise en charge des enfants abordable et de qualité.

#### ÉDITEUR

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

#### RÉDACTION

Secrétariat général CDAS

#### RÉALISATION

sofies Kommunikationsdesign, Zurich

#### ADRESSE DE COMMANDE

Secrétariat général CDAS, Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne  
[www.sodk.ch](http://www.sodk.ch)

#### COPYRIGHT

© CDAS, février 2022





Secrétariat général CDAS

Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne  
[www.sodk.ch](http://www.sodk.ch)

## COMPTES ANNUELS 2021



<b>BILAN</b>	2
<b>COMPTE DE PROFITS ET PERTES</b>	4
<b>PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN</b>	5
<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION</b>	6
<b>COMMENTAIRE CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS</b>	7
<b>BUDGET 2023</b>	10

**BILAN**

	31.12.21	31.12.20
	CHF	CHF
<b>ACTIF</b>		
Liquidités et titres	862 115	782 055
Comptes de régularisation	0	75 918
Régularisation active	35 366	10 682
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>897 481</b>	<b>868 655</b>
Immobilisations corporelles meubles	1	1
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>897 482</b>	<b>868 656</b>

Tous les montants mentionnés sont arrondis.  
Par conséquent, les montants totaux peuvent légèrement varier.

**BILAN**

	31.12.21	31.12.20
	CHF	CHF
<b>PASSIF</b>		
<b>Obligations livraisons / prestations</b>	<b>21 470</b>	<b>87 704</b>
Régularisation passive	69 096	62 293
Contributions avancées	273 900	166 000
Vacances et heures supplémentaires	40 494	43 822
<b>Régularisation passive</b>	<b>383 490</b>	<b>272 115</b>
Assainissement caisse de pension	201 059	212 173
<b>Provisions et réserves</b>	<b>201 059</b>	<b>212 173</b>
<b>FONDS ÉTRANGERS</b>	<b>606 019</b>	<b>571 992</b>
Fonds Social	250 000	250 000
Bénéfice reporté	46 664	1 371
Recettes annuelles	- 5 201	45 293
<b>Bénéfice inscrit au bilan</b>	<b>41 463</b>	<b>46 664</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>291 463</b>	<b>296 664</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>897 483</b>	<b>868 656</b>

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES**

	2021	2020
	CHF	CHF
Contributions des cantons	1 721 000	1 721 000
Contributions CIIS	600	600
Recette divers	2 505	2 191
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION PRESTATIONS</b>	<b>1 724 105</b>	<b>1 723 791</b>
Conférences, séances, délégations	- 57 295	- 36 590
Études et consultations	- 180 799	- 101 854
Traductions	- 47 446	- 32 324
<b>CHARGES DIRECTES</b>	<b>- 285 540</b>	<b>- 170 768</b>
Salaires	- 1 015 378	- 1 087 709
Variation des provisions vacances et heures supplémentaires	3 327	5 596
Charges sociales	- 210 493	- 212 295
Autres frais de personnel	- 20 497	- 11 382
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>- 1 243 041</b>	<b>- 1 305 790</b>
Frais de locaux	- 101 707	- 101 234
Frais administratifs et d'exploitation divers	- 98 117	- 97 845
<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>	<b>- 1 442 865</b>	<b>- 1 504 869</b>
Résultat financier	- 901	- 2 863
<b>PROFITS ET PERTES ANNUELS</b>	<b>- 5 201</b>	<b>45 293</b>

**PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN**

	2021	2020
	CHF	CHF

Le Comité propose de répartir le bénéfice au bilan de la manière suivante :

<b>REPORT / RÉSERVES</b>	<b>46 664</b>	<b>1 371</b>
Recettes/pertes annuelles	- 5 201	45 293
<b>BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN (Dissolution des réserves)</b>	<b>41 463</b>	<b>46 664</b>
<b>REPORT À COMPTE NOUVEAU</b>	<b>41 463</b>	<b>46 664</b>



## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



### FINANZKONTROLLE KANTON ZÜRICH

Weinbergstrasse 49  
Postfach  
8090 Zürich  
info@fk.zh.ch  
www.finanzkontrolle.zh.ch

#### Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision an die Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (SODK)

Als Revisionsstelle gemäss Artikel 4 der Statuten haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung) der Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (SODK) für das am 31. Dezember 2021 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand der SODK verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

Zürich, 22. Februar 2022

Finanzkontrolle Kanton Zürich

Martin Billeter  
zugelassener Revisionsexperte  
Leitender Revisor

Daniel Strebel  
zugelassener Revisionsexperte

#### Bellage:

– Jahresrechnung

## COMMENTAIRE CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS

### Remarques générales

Les comptes annuels 2021 ont été établis de nouveau par la fondation ch conformément aux dispositions de la loi suisse, en particulier à l'article sur la comptabilité commerciale et la tenue des comptes du droit des obligations (art. 957 à 962). La comptabilité des salaires est gérée depuis 2019 par le secrétariat général.

Le budget pour les études et conseils a été largement dépassé. Cela est dû en première ligne à l'accompagnement de projet concernant le logement accompagné et encadré approuvé par le Comité. Conformément à la décision du Comité, il conviendrait, si nécessaire, de recourir au report de bénéfices pour couvrir ces dépenses supplémentaires. Toutefois, les dépenses effectives pour les postes études et conseils ont été encore plus élevées. Grâce à nos efforts pour convaincre nos partenaires de cofinancer les projets importants, un budget encore plus élevé a pu être évité. Un cofinancement a été obtenu aussi bien pour la nouvelle campagne sur les réseaux sociaux et le numéro de téléphone d'aide aux victimes (la Confédération y a contribué à hauteur de 40 000 francs au total en 2021) que pour l'accompagnement de projets d'accueil extrafamilial dans les cantons (la Fondation Jacobs a pris en charge 45 000 francs).

Une fois encore, nous n'avons pas entièrement épuisé le budget consacré aux séances et aux conférences. La pandémie de coronavirus nous a également joué des tours en 2021 lors de certaines manifestations, notamment lors de notre Assemblée annuelle du mois de mai, que nous n'avons pu organiser qu'en ligne. Néanmoins, des frais ont été occasionnés en raison de diverses conventions d'annulation. En outre, le SG CDAS a eu recours à un support technique pour la réalisation de séances en ligne importantes.

Il en résulte une perte de 5 201 francs (était budgétée une perte de 6 400 francs).

## Remarques sur les différents comptes

### Bilan / dettes actives

Le poste de traducteur financé conjointement avec la CDS a été supprimé fin août et réparti séparément entre les deux conférences. De ce fait, le décompte final avec la CDS a déjà eu lieu en automne 2021. En outre, toutes les parts de cofinancement de nos partenaires ont pu être encaissées avant la fin de l'exercice. Il n'y a donc pas de dettes actives pour 2021.

### Bilan / bénéfice au bilan

La CDAS clôt ses comptes annuels 2021 avec un déficit de 5 201 francs. L'excédent de charges budgété était de 6 400 francs. Avec le bénéfice reporté, le bénéfice au bilan s'élève à 41 500 francs.

### Comptes de profit et pertes / charges directes

Les charges directes ont globalement augmenté durant l'année sous revue. Cela s'explique en premier lieu par les dépenses nettement plus élevées en matière d'études et de conseils. En effet, l'accompagnement de projet externe pour le logement accompagné et encadré, qui n'avait pas été budgété à l'origine, a eu un impact important. Les coûts globaux auraient été bien plus élevés, mais ils ont pu être maintenus à un niveau inférieur grâce à un cofinancement de différents projets.

À cela s'ajoutent des frais de traduction plus élevés. En raison de l'absence prolongée d'une de nos traductrices pour cause de maladie, nous avons dû confier davantage de mandats à des traducteurs externes. En outre, le nombre de lignes traduites en 2021 n'avait plus été aussi élevé depuis longtemps (projets de grande envergure, nombre élevé de réunions d'organes, etc.)

### Comptes de profit et pertes / frais de personnel

Les frais de personnel ont diminué dans l'ensemble. Le changement de poste de deux responsables de domaine a entraîné des postes vacants pendant plusieurs mois, ce qui a minimisé les coûts salariaux. Les vacances et les heures supplémentaires ont pu être réduites de 3 300 francs – les heures supplémentaires effectuées par la secrétaire générale sont certes re-

levées à des fins de transparence, mais ne comptent pas, car elles sont compensées de manière forfaitaire par une semaine de vacances. En revanche, les autres frais de personnel ont été un peu plus élevés, car le SG CDAS a versé à tous les collaborateurs un (modeste) forfait de 240 francs par an pour chacune des deux périodes d'obligation de télétravail.

### Proposition de répartition du bénéfice au bilan

Avec le bénéfice reporté de 46 664 francs et la perte annuelle de 5 201 francs, le bénéfice au bilan s'élève désormais à 41 463 francs. Nous proposons de reporter le montant sur le nouvel exercice. En 2022, les activités de communication seront plus nombreuses (information des professionnels dans les cantons sur le nouveau modèle de financement de l'asile / activités de communication sur la violence domestique / rédaction d'articles spécialisés dans des revues spécialisées sur des projets pertinents de la CDAS, etc.) Pour ces activités, il serait possible de recourir au bénéfice au bilan.

**BUDGET 2023**

	Budget 2022 CHF	Budget 2023 CHF	Plan financier		2026
			2024 CHF	2025 CHF	CHF
<b>DÉPENSES</b>					
<b>CHARGES DIRECTES</b>	<b>228 000</b>	<b>288 000</b>	<b>271 000</b>	<b>271 000</b>	<b>271 000</b>
Conférences/Séances/ délégations	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000
Etudes/Mandats	127 000	127 000	110 000	110 000	110 000
Communication	0	60 000	60 000	60 000	60 000
Traductions	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
<b>PERSONNEL / FRAIS ANNEXES</b>	<b>1 300 000</b>	<b>1 300 000</b>	<b>1 317 000</b>	<b>1 317 000</b>	<b>1 317 000</b>
Salaires bruts	1 070 000	1 070 000	1 087 000	1 087 000	1 087 000
Prestations sociales	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000
Formation continue	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>
Frais de locaux	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Frais administratifs et d'exploitation divers	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 728 000</b>	<b>1 788 000</b>	<b>1 788 000</b>	<b>1 788 000</b>	<b>1 788 000</b>
<b>RECETTES</b>					
Contribution des cantons CDAS	1 721 000	1 781 000	1 781 000	1 781 000	1 781 000
Contribution de la Principauté du Liechtenstein pour CIIS	600	600	600	600	600
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 721 600</b>	<b>1 781 600</b>	<b>1 781 600</b>	<b>1 781 600</b>	<b>1 781 600</b>
Excédent de dépenses / de recettes	6 400	6 400	6 400	6 400	6 400

Secrétariat général CDAS

Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne  
[www.sodk.ch](http://www.sodk.ch)